

PROCES VERBAL SEANCE DU 23 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 9 Pouvoirs : 2 Votants : 11

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, BADIN DE MONTJOYE Morgan, CHERON Yves, PICHON Jocelyne.

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 18 juin 2021

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mr Ludovic BUTET

Anne-Marie MOUSSON donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE
Sandrine TILLEUL donne pouvoir à Noël PARIS

VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL A CHATRES à XAVIER VERNER

Mr Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 31 mai au 14 juin, le commissaire enquêteur a reçu deux personnes : Françoise Labarre qui a émis un avis favorable à cette vente et Patrick Pianet pour demander à préserver son entrée de jardin.

Au vu des observations, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette demande d'aliénation sous réserve que :

- l'intervention du géomètre chargé de réaliser le document d'arpentage soit fixée de façon à permettre à Patrick Pianet d'y assister ;
- l'acte de vente mentionne l'accord d'un droit de passage laissant à Patrick Pianet la possibilité de pouvoir entretenir, du côté de sa parcelle, la haie située en bordure du chemin et en recommandant :
- de fixer la limite de la partie à aliéner afin de permettre, si nécessaire, la possibilité qu'un portail de 3 m puisse remplacer le portail étroit qui permet l'accès à l'habitation de Patrick Pianet.

L'Assemblée, à l'unanimité, est favorable à cette vente.

Délibération n° 2021/22 portant sur l'aliénation définitive d'une portion de chemin rural à Châtres au profit de Xavier VERNER.

POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTION DETR

Mr Le Maire porte à la connaissance des membres présents que les dossiers déposés pour les demandes de subvention DETR pour le rechargement des routes et la réfection de l'enduit de l'église n'ont, à ce jour, pas été retenus.

Il fait savoir que pour l'église un avis défavorable a été donné par l'Architecte des Bâtiments de France en partie sur la réfection de l'enduit et l'aménagement côté Nord.
Après avoir demandé des explications, un second avis a été émis, favorable avec réserves et prescriptions, pour la réalisation d'un enduit à la chaux naturelle de teinte « terreuse », l'espace enherbé devant être gardé en l'état.
Le Conseil Municipal décide de mettre en attente ce dossier.

Concernant le dossier de rechargement des routes, Mr Le Maire propose à l'Assemblée de demander un entretien à Mr Le Sous-préfet d'Aubusson.

TRAVAUX LOGEMENT DE L'ECOLE et SALLE DES ASSOCIATIONS

Intervention de Noël Paris.

Les fenêtres au logement de l'école et à la salle des associations ont été posées.

Travaux salle des associations : les travaux se poursuivent :

- plafond : peinture par l'entreprise Fernandes-Tarnaud terminés
- travaux électriques et peinture des murs en cours par les employés communaux.

TRAVAUX ROUTE EGLISE

Des devis ont été demandés à 3 entreprises concernant la réfection de la route devant l'église ; les travaux comprennent le décaissement, la fourniture et pose de bordures, la mise en place d'enrobés chauds.

PROJET CHAMP PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Mr le Maire fait part de la rencontre qu'il a eu le 20 juillet dernier en présence de Noël Paris. José Métayer s'est rapproché de la société ARKOLIA Energies basée à Montpellier pour un projet de construction de 2 parcs photovoltaïques sur la commune.

Une réunion de travail a déjà eu lieu à Guéret avec les membres de la société ARKOLIA, des responsables de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Le projet porte sur une surface de 13 à 14 ha, sur des parcelles, en prairies permanentes, situées au Monturet et au Bouchat et dont il est propriétaire.

ENEDIS étudie la faisabilité du projet.

ARKOLIA est l'investisseur.

Si le projet abouti, ARKOLIA créera une société indépendante et restera propriétaire à hauteur de 51 %.

Le financement prévu étant le suivant :

- Emprunt à 80 %
- Fonds propres ARKOLIA à 20 %, dont :
 - 51 % (de 20%) financé par ARKOLIA
 - 49 % (de 20%) financé par des investisseurs locaux (financement participatif)

S'il n'y a aucun investisseur, ARKOLIA financera l'ensemble.

Les parcelles sont louées à la société ARKOLIA.

Une taxe foncière sera générée pour la commune.

Le poste source d'alimentation de Boussac est pratiquement plein avec l'énergie renouvelable, mais l'énergie en plus devrait être basculée sur d'autres réseaux.

Mr Le Maire s'interroge sur une éventuelle modification de la carte communale en cours.

Il note que la construction des parcs photovoltaïques et éoliens est autorisée dans une zone constructible ; cependant la zone non constructible de la carte communale permet,

aujourd'hui, des installations nécessaires à un équipement collectif et peut potentiellement bénéficier du régime dérogatoire et s'implanter en zone "non collectif" à condition que le terrain reste à vocation agricole, pastorale ou forestière.

Par ailleurs, la société ARKOLIA est candidate à l'appel d'offres* auprès de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), si elle est retenue par le ministère chargé de l'énergie, elle pourra bénéficier d'un contrat de complément de rémunération de l'électricité produite (le tarif d'achat), et, dans ce cas, une révision de la carte communale sera nécessaire pour rendre la zone constructible.

Des renseignements ont été demandés auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Commission de Régulation de l'Énergie basée à Paris.

Le Conseil Municipal prendra une décision après avoir pris connaissance de toutes les informations demandées.

* l'appel d'offres porte sur la réalisation, l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire au sol.

DISSOLUTION SIVOM

Mr Le Maire donne lecture du courrier de Mme La Préfète informant les communes membres du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) que Christophe Cassier, inspecteur des finances publiques, a été nommé liquidateur, à titre bénévole, pour procéder à la dissolution du SIVOM.

BILAN DE LA FETE

Intervention de Noël Paris

Des problèmes sont intervenus lors du branchement des forains sur le parking, un branchement est existant sans aménagement de prises : des devis seront demandés pour permettre une installation conforme.

Mr Le Maire propose de réunir les présidents d'association, comme il en avait été décidé avant la crise sanitaire, afin de faire le point sur différentes questions.

DEMANDE DE LA COMMUNE DE NOUHANT

Mr Le Maire porte à la connaissance des membres présents la demande de la commune de Nouhant sollicitant, comme la commune de Verneiges au printemps dernier, l'emploi de la cureuse de fossés et d'un employé pour le curage de 3 à 4 kms de fossés.

Le même tarif sera appliqué soit 50 € de l'heure. Une convention sera signée entre les 2 parties.

Délibération n° 2021/23 portant sur la mise à disposition du personnel et matériel à la commune de Nouhant

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

➤ Site Web

Intervention de Florian Laskowski

Des informations sont données concernant les coûts pour le nom du domaine et l'hébergement, la réalisation du site serait faite par ses soins avec l'aide d'un habitant de la commune.

Mr le Maire propose à la commission « communication » une réunion le jeudi 5 août pour rassembler les différentes informations utiles à la création de ce site.

➤ **Panneaux d'affichage**

Intervention de Françoise Marques qui présente une nouvelle ébauche de panneaux indiquant les services et commerces de la commune.

L'acquisition de panneaux de signalisation indiquant tous les lieudits à partir du centre bourg sera abandonnée, les panneaux seront trop volumineux et seront difficiles à installer.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Intervention de Noël Paris :

→ une motion a été prise concernant le maintien des classes de Saint Silvain Bas le Roc et Pionnat

→ quai d'ordures ménagères de St Silvain Bas Le Roc : l'appel d'offres n'est pas conforme.

→ transport école pour les sorties scolaires (voyage, piscine...)

Les transports retenus sont Europe Voyage pour les secteurs de Gouzon et Evaux-Les-bains et transport Brimbal pour le secteur de Boussac.

Intervention de Jean-Claude Parniere

- Chemins de randonnée : une réunion regroupant les maires des communes de l'ancienne communauté de communes du Pays de Boussac s'est tenue à la mairie du chef lieu de canton le 16 juillet. L'ordre du jour portait sur l'entretien des chemins de randonnée sachant que la Creuse Confluence n'entretient que les chemins retenus pour figurer dans le topoguide communautaire.

Divers

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) → au vu des devis, le coût de l'aménagement du local de Philippe Malleret s'élèverait à 40 000 €, le propriétaire ne souhaite pas engager de travaux.

Ecoles : quelques travaux seront à faire par les employés communaux avant la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
L. BUTET